Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212200596-20260707-2026_07_08-DE

DEPARTEMENT

des COTES D'ARMOR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

COMMUNE de LE FOEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres afférents au Conseil Municipal : 15
Membres en exercice : 15
Date de la convocation : 30/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet 2026 à 18h30, le Conseil Municipal de Le Foeil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PRIDO Pascal, Maire.

Présents : BRETON Françoise, BRIATTE Audrey, COSQUER Philippe, JACQ David, KERHARDY Jean-Philippe, LECOEUR Isabelle, LE BARS Jeanine, LE GAL Virginie, LE GALL Ghislaine, LE JEAN Catherine, LE VAILLANT Ludovic, PRIDO Pascal, ROUSSEAU Philippe,
Absents : Stéphane PEPION, Damien LAPORTE,
Pouvoir : 1 pouvoir donné à Mme BRIATTE Audrey par M. PEPION Stéphane
Secrétaire de séance : KERHARDY Jean-Philippe

DELIBERATION

2026-07-08

VALIDATION DU DEVIS ADAC POUR DEFINIR ET REDIGER LE PROGRAMME ET LA CONSULTATION DU MAITRE D'ŒUVRE DU PROJET DE REHABILITATION DU PRESBYTERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant l'étude de faisabilité réalisée par l'ADAC sur le projet de réhabilitation de l'ancien presbytère en maison des jeunes et des associations ;
Considérant l'avis favorable de la commission « Projet Réhabilitation de l'ancien Presbytère » en date du 26 mai 2026 ;
Considérant le devis présenté par l'ADAC pour rédiger le programme et la consultation de la maitrise d'œuvre ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par :
Voix pour 14 **Voix contre 0** **Abstentions 0**

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212200596-20260707-2026_07_08-DE

VALIDE le devis de l'ADAC concernant la rédaction du programme technique et sur le recrutement d'un maitre d'œuvre pour un montant de 5 000€HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette mission.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
PRIDO Pascal

Le Secrétaire
KERHARDY Jean-Philippe